Le Département du Var a en charge le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) qui a pour objectif de permettre le développement maîtrisé des sports de pleine nature, leur pérennisation, leur promotion tout en limitant l'impact sur la nature. Le Département élabore également un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui a pour but de recenser des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, éventuellement équestre et VTT. Le PDIPR favorise également la découverte des sites naturels, des paysages ruraux et développe les modes de randonnée non motorisée en assurant la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux. Plus de 2 000 km de sentiers sont inscrits au PDIPR et 52 sites inscrits au PDESI du Var.

Pour mieux répondre aux besoins du public en matière de randonnées, le Département balise et signale l'ensemble des sentiers inscrits au PDIPR, collabore avec les collectivités locales pour maintenir une offre sécurisée de sentiers de qualité, développe des boucles locales très appréciées des randonneurs.

Ce sont ainsi de nombreux circuits ou boucles de randonnée de longueurs et de difficultés variables que le Conseil départemental du Var vous propose de découvrir.

Recommandations

Les sentiers qui vous sont proposés peuvent traverser des espaces où les activités forestières, agricoles et pastorales sont encore visibles, présentes et actives. Il n'est pas rare de croiser des hommes en train de débarder ou des troupeaux en train de paître. N'oubliez pas que vous randonnez sur des chemins bordés de propriétés privées, aussi le respect est la meilleure des assurances pour une promenade agréable.

Afin de respecter le travail des éleveurs et la quiétude des troupeaux, merci d'adopter quelques réflexes : contournez largement le troupeau et gardez vos distances. En présence de chiens de protection : arrêtez-vous le temps qu'ils vous identifient, restez calme, rangez votre bâton, ne les menacez pas, ne les caressez pas. Descendez de vélo et marchez à côté. Tenez votre chien en laisse (si vous vous trouvez dans un endroit où sa présence est autorisée).

La responsabilité des usagers est engagée si les règles de sécurité de base ne sont pas respectées.

Équipements nécessaires

Chaussures de randonnée, eau et éventuellement provisions.

Risques incendies

Consulter la vigilance incendie https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/

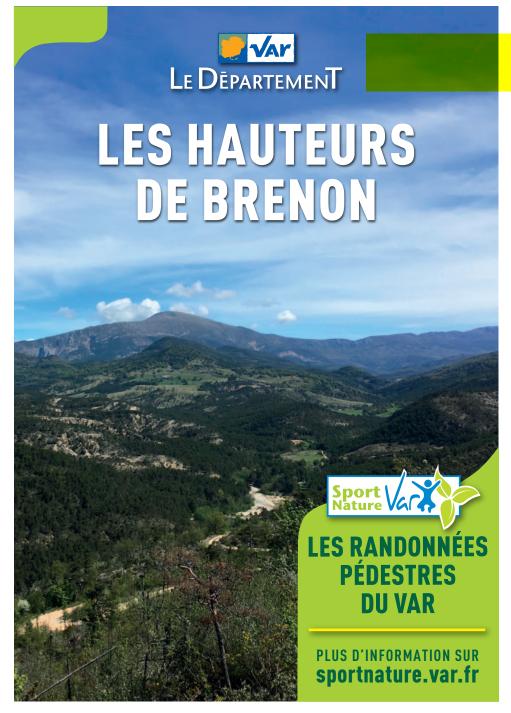
Contacts utiles :

Fédération française de randonnée pédestre : www.ffrandonnee.fr Fédération française de la randonnée pédestre du Var : var.ffrandonnee.fr Tél. permanence semaine : 04 94 42 15 01

Numéro d'urgence : 112

Renseignements: var.fr rubrique «contact»





Les hauteurs de Brenon

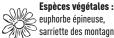
Cette randonnée qui conduit au sommet de la forêt domaniale de Clare (1 260 m d'altitude) offre une vue magnifique sur les Préalpes et des forêts où se mélangent espèces alpines et méditerranéennes.



À faire

Randonnée pédestre

À voir



euphorbe épineuse. montagnes, potentille hérissée, joubarbe du calcaire, fougère aigle, orchidée, violette sauvage



Sites:

médiéval de Brenon, vue panoramique.



Espèces animales : aigle roval, pic noir. pouillot véloce. coucou gris, mésange, pic épeiche, chevreuil, fouine, chamois, lézard vert. couleuvre. moiré provencal.

TERRITOIRE DE VALORISATION : Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

COMMUNES: Brenon, La Martre, Bargème

PROPRIÉTAIRES: privés, communes, Département, ONF

PRATIQUE CONCERNÉE: randonnée pédestre

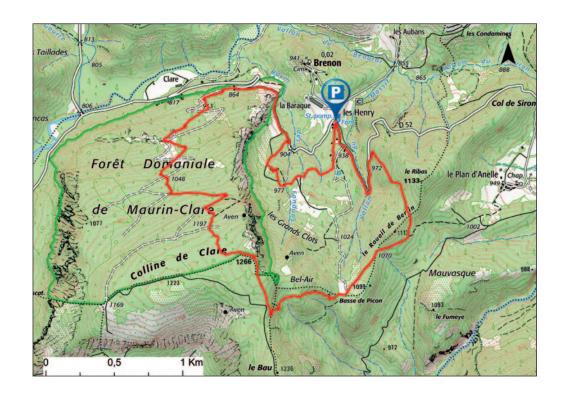
AIRE DE DÉPART : se garer à proximité de la fontaine à l'entrée du village de Brenon

COORDONNÉES GPS: 6°32'38" E 43°45'58" N

NIVEAU: moyen - DISTANCE TOTALE: 8,5 km - DÉNIVELÉ: 530 m - TEMPS ESTIMÉ: 3 h 30 - BALISAGE: rouge

Descriptif

- ▶Au départ de la fontaine des Henry située à l'entrée du village de Brenon, rejoignez le poteau-flèche « Les Combas », puis montez par la route goudronnée entre les habitations, sur 300 m environ, en direction de Fumereau. Avec ses 22 habitants, le village de Brenon est l'un des plus petits villages du Var. Les vestiges d'un château médiéval, qui dominait le Jabron, détruit par un incendie au XIX^e siècle rappelle l'ancienneté du village cité sous le nom Brennono (Bren signifiant colline en celte) au XIIIe siècle.
- ▶Après la barrière en bois, engagez-vous sur un sentier à droite qui s'élargit par la suite sur un éclairci. Restez sur cette piste principale sur 600 m environ, puis tournez à droite pour prendre un sentier qui descend vers Fumereau.
- ▶ Au poteau-flèche « Fumereau », tournez à gauche sur la RD 52 et descendez par la route sur 750 m jusqu'à Clare.
- ▶Dans le virage, au poteau-flèche « Clare », montez par la piste en direction de « Mauvasque » durant 100 m environ, puis prenez le sentier qui coupe la piste plusieurs fois jusqu'au sommet. Cette piste de défense des forêts contre les incendies (DFCI) est l'entrée de la forêt domaniale de « Maurin-Clare ».
- ▶Prenez le temps de vous arrêter quelques instants au sommet de Clare, au niveau de la croix, puis redescendez par le sentier. Ce point culminant à 1266 m offre une vue panoramique sur la chaîne préalpine, du « Mourre de Chanier » au massif du Cheiron dans les Alpes-Maritimes. La descente s'effectue sous les pins sylvestres entre les nombreuses terrasses.



- ▶ Au bas de la descente au niveau de la clairière, prenez la piste droit devant qui devient un sentier par la suite. Vous allez passer une zone où l'on peut voir les stigmates d'un ancien incendie. Les incendies permettent à des espèces pionnières héliophiles (plantes qui aiment le soleil) de pousser abondamment telles que l'astragale de Montpellier et la fougère aigle. Cette dernière espèce, qui est favorisée par le passage répété du feu grâce à ses rhizomes profonds, est atypique dans le Verdon. Elle indique la présence à faible profondeur d'une roche siliceuse (ex : grès) ou de sols décalcifiés.
- ▶Une fois arrivé au poteau-flèche « Mauvasque », prenez le sentier à gauche en direction de « Ribas ». Cette dernière partie de la balade est très boisée. On y trouve de nombreux oiseaux forestiers difficilement observables mais très faciles à reconnaître grâce à leur chant caractéristique. C'est le cas du coucou gris, du pouillot véloce ou encore du pic noir. Cet oiseau magnifique au plumage noir et à la calotte rouge est le plus grand des pics européens, sa taille peut atteindre 50 cm!
- ▶Au poteau-flèche «Le Ribas», prenez à gauche par la route pour rejoindre le village de Brenon, lieu de stationnement.